



## VÉRIFICATION DE CASIER JUDICIAIRE - INSTRUCTIONS CONCERNANT LA RECHERCHE

La recherche sera effectuée dans les bases de données nationales. L'existence éventuelle de condamnations criminelles et d'accusations en instance pourrait être divulguée.

**Les renseignements sont recueillis et divulgués conformément aux articles 29(1) et 32 de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée et à la Loi sur les services policiers, L.R.O. 1990, chap. P.15.**

Cette recherche ne portera pas sur les éléments suivants : déclarations de culpabilité par procédure sommaire, réhabilitations, libérations, renseignements figurant dans les bases de données des services de police locaux. Les renseignements que renferme ce certificat sont exacts à la date d'émission.

Pour plus d'information, consultez notre site Web à [ottawapolice.ca](http://ottawapolice.ca)

### PROCÉDURE

1. Le **Formulaire de vérification de casier judiciaire** ne doit pas être modifié.
2. Le demandeur **doit** fournir deux pièces d'identité adéquates confirmant son **nom, sa date de naissance et son adresse**. L'une de ces pièces doit comporter une **photo**. *Les cartes Santé de l'Ontario ne peuvent être acceptées aux fins d'identification (Loi de 1991 sur le contrôle des cartes Santé et des numéros de cartes Santé, article 2.2(1)).* Voici une liste des pièces qui peuvent être jugées acceptables pour les fins d'identification.

#### Document d'identité avec photo

Photo ainsi que nom et date de naissance de la personne :

\* Permis de conduire

Carte d'employé du gouvernement

Carte de militaire

Certificat de majorité

Carte de citoyenneté à jour

Certificat de statut d'Indien

Carte internationale d'étudiant

Passeport

Carte de résident permanent

Permis de possession et d'acquisition (PPA)

Institut national canadien pour les aveugles (INCA)

**\*Une facture récente des services publics doit être présentée aux fins de vérification de l'adresse actuelle à Ottawa en l'absence d'un permis de conduire.**

#### Document d'identité sans photo

Nom et date de naissance de la personne :

Certificat ou acte de naissance

Certificat de baptême

Permis de chasse

Permis de pêche

Carte Plein air

Carte d'hôpital

Documents d'immigration



3. Dans les cas où une correspondance est établie, toute personne qui demande une copie de son casier judiciaire doit faire prendre ses empreintes digitales par une entreprise privée (voir les adresses ci-dessous). Le demandeur devra défrayer les frais liés à la prise de ses empreintes digitales et les faire parvenir, avec un chèque certifié ou un mandat-poste de 25 \$ (libellé à l'ordre du Receveur général du Canada), à la Gendarmerie royale du Canada, Sous-officier resp. de la section des affaires civiles, Services de l'identité judiciaire, 1 200, promenade Vanier, Ottawa (Ontario) K1A 0R2. Les résultats de la recherche effectuée par la GRC seront postés directement au demandeur. Les deux sociétés approuvées par la GRC pour la prise des empreintes sont :

**International Fingerprinting Services Canada**  
[www.policecheck.com](http://www.policecheck.com)

**Commissionaires Ottawa**  
[www.commissionaires-ottawa.on.ca](http://www.commissionaires-ottawa.on.ca)

4. Les vérifications de casier judiciaire sont traitées pendant que vous attendez, moyennant des frais de service de 40 \$. Un supplément de 33 \$ s'applique aux non-résidents, c'est-à-dire aux demandeurs vivant à l'extérieur du territoire du SPO.

Pour plus d'information, consultez notre site Web à [ottawapolice.ca](http://ottawapolice.ca)